

FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE

*En conformité avec la norme NF EN 15804+A2
et son complément national NF EN 15804+A2/CN*



MEUBLE DE SALLE DE BAIN EN PANNEAUX DE PARTICULES SURFACÉS MÉLAMINÉS (SANS VASQUE), FABRIQUÉ EN FRANCE

TYPE DE FDES : FDES collective

N° D'ENREGISTREMENT INIES : 20260249239

PUBLICATION : 09/03/2026

VERSION : 1.1

Réalisation



Déclarant



INTRODUCTION

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité du déclarant selon la NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète de la FDES d'origine ainsi que de son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 du CEN, le complément national NF EN 15804/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE La traduction littérale en français de « EPD (Environmental Product Declaration) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

GUIDE DE LECTURE

Les résultats de l'EICV sont affichés sous forme scientifique avec trois chiffres significatifs : 1,65E+02 se lit 1,65x10².

Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.

ABREVIATIONS

ACV	Analyse de Cycle de Vie
AFNOR	Agence Française de Normalisation
COV	Composé Organique Volatil
DEP	Déclaration Environnementale Produit
DTU	Document Technique Unifié
EICV	Évaluation des Impacts du Cycle de Vie
FDES	Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire
PCR	Règle de Catégorie de Produit (Product Category Rule)
UF	Unité Fonctionnelle

UNITES

MJ	Mégajoule (unité d'énergie)
kWh	Kilowattheure (unité d'énergie)
kg	Kilogramme (unité de masse)
m	Mètre (unité de longueur)
mm	Millimètre (unité de longueur)
m ²	Mètre carré (unité de surface)
m ³	Mètre cube (unité de volume)

PRECAUTION D'UTILISATION DE LA FDES POUR LA COMPARAISON DES PRODUITS

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804+A2 définit au § 5.3 *Comparabilité des DEP* pour les produits de construction, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES :

« Par conséquent, une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations) ».

NOTE 1 En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socio-économiques relatifs au bâtiment.

NOTE 3 Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires

INFORMATIONS GENERALES

Déclarant	Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois (CODIFAB) 120 Avenue Ledru Rollin 75011 Paris Contact : Emilie FERCHAUD (ferchaud@codifab.fr)
Réalisation	Institut technologique FCBA 10 rue Galilée 77420 Champs-sur-Marne, www.fcba.fr
Type de FDES	FDES collective
Périmètre	« Du berceau à la tombe » (sur l'ensemble du cycle de vie, avec module D)
Produits couverts	Les produits couverts par la présente FDES sont ceux remplissant l'ensemble des conditions présentées dans les sections « Description du produit » (ci-dessous) et « Cadre de validité de la FDES » (à la fin de la FDES). Les fabricants pouvant utiliser cette FDES sont les fabricants français de produits répondant au cadre de validité.
Sites de production couverts	Sites de production basés en France
Cadre de validité	Les résultats déclarés dans la présente FDES ont été déterminés sur la base des valeurs du produit moyen fabriqué et vendu en France et pénalisées sur 5 paramètres sensibles. Les produits pouvant se rattacher à cette FDES collective doivent correspondre au cadre de validité décrit en dernière page de ce document.

DEMONSTRATION DE LA VERIFICATION

Vérification externe indépendante effectuée selon le programme INIES (Décembre 2025) (programme de déclaration environnementale conforme ISO 14025:2010)

La norme NF EN 15804+A2 sert de RCP	
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'EN ISO 14025:2010 ☐ interne ☒ externe	
Vérification par tierce partie : Etienne LEES- PERASSO, TIDE, elp@tide-env.fr	
N° d'enregistrement	20260249239
Date de première publication	09/03/2026
Date de vérification	06/03/2026
Période de validité	☒ 5 ans ☐ 2 ans à compter de la date de 1 ^{ère} publication

DESCRIPTION DU PRODUIT ET DE L'UNITE FONCTIONNELLE

Unité fonctionnelle	Assurer une fonction de meuble pour un mètre linéaire de caisson, de hauteur comprise entre 0,24 et 0,90 m et de profondeur comprise entre 0,207 et 0,500 m pendant une durée de vie de référence de 20 ans
Unité	mL (mètre linéaire)
Performance principale	1 mètre linéaire
Description du produit	La présente FDES couvre des meubles de salle de bain en panneaux de particules surfacés mélaminés (sans vasque), fabriqués en France.
Description de l'usage	Le meuble de salle de bain est un élément d'ameublement au sein d'un bâtiment
Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle	Sans objet.
Déclaration de contenu	Concernant le contenu en substances figurant dans la Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation de l'Agence Européenne des Produits Chimiques, le produit ne contient pas de substances de la liste candidate selon le règlement REACH à plus de 0.1% en masse.
Preuves d'aptitude à l'usage	EN 14749+A1
Circuit de distribution	BtoB

PRINCIPAUX CONSTITUANTS ET EMBALLAGES

Le tableau suivant décrit les principaux composants du produit installé.

Principaux composants	Matériau	Masse (kg/mL)
Panneaux de particules	Panneaux de particules surfacés mélaminés	31,381
Panneaux MDF	Panneaux MDF	0,890
Séparateur	Verre	0,128
Chant	ABS	0,004
Chant	Mélamine	0,118
Chant	Polypropylène	0,231
Colle	EVA	0,031
Quincailleries	Polyamide 6	0,017
Quincailleries	Polyoxyméthylène	0,005
Quincailleries	Polypropylène	0,002
Quincailleries	Polystyrène	0,035
Quincailleries	Bois	0,067
Quincailleries	Acier	1,357
Quincailleries	Acier galvanisé	2,911
Quincailleries	Acier laqué	0,410
Quincailleries	Acier nickelé	1,601
Quincailleries	Aluminium	0,194
Quincailleries	Aluminium anodisé	0,105
Quincailleries	Aluminium laqué	0,149
Quincailleries	Zamak	0,061

Principaux composants	Matériau	Masse (kg/mL)
Quincailleries	Zamak laqué	0,105
Total		39,80

Le tableau suivant décrit les emballages du produit.

Emballages	Matériau	Masse (kg/mL)
Palette	Palette bois	11,12
Carton	Carton	2,06
Polypropylène	Polypropylène	0,07
Total		13,25

DUREE DE VIE DE REFERENCE (DVR)

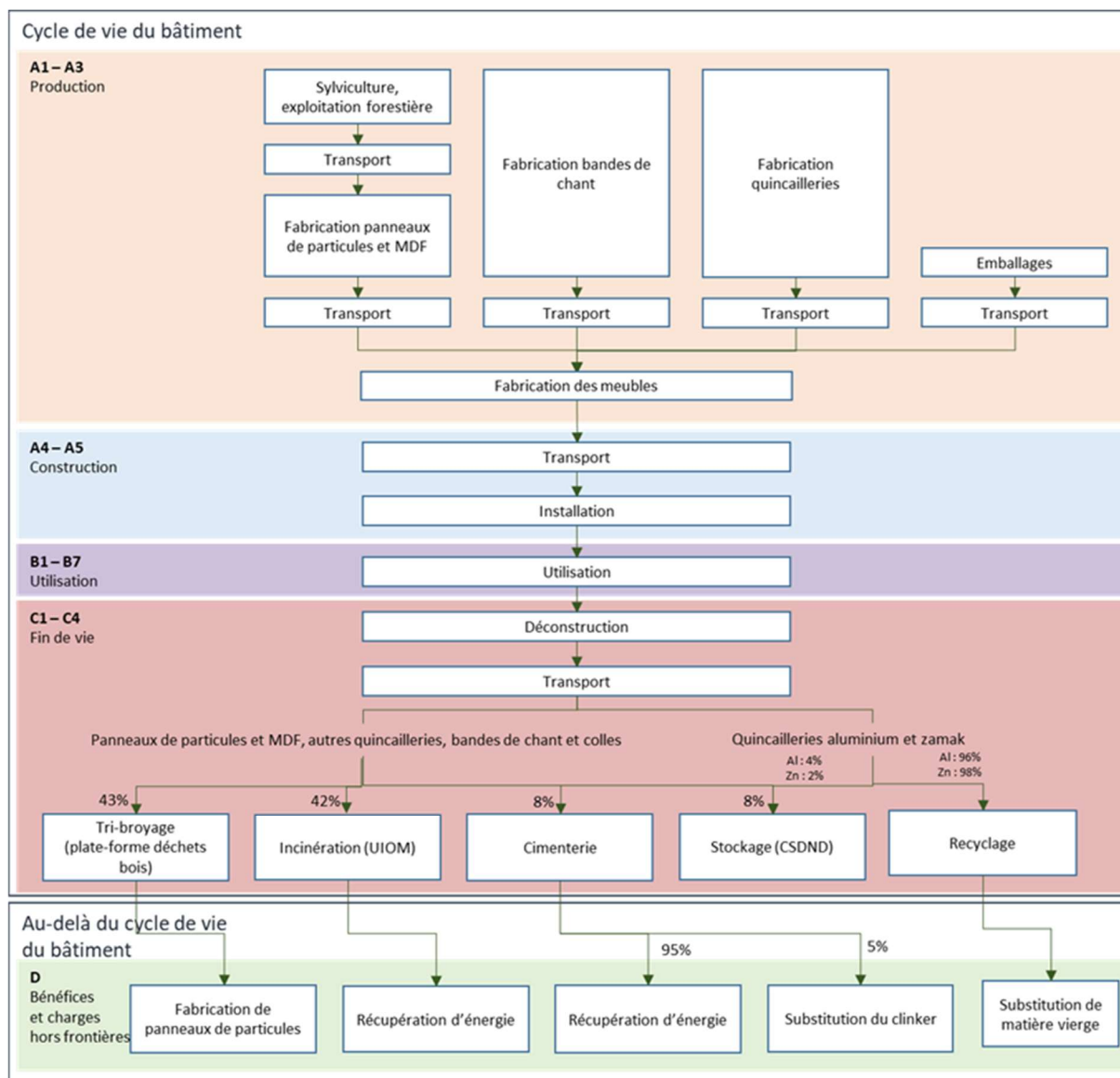
Paramètre	Valeur
Durée de vie de référence	20 années
Propriétés de produit déclarées (à la sortie d'usine) et finitions	La conception et fabrication du meuble est conforme au sens de la norme EN 14749+A1 visé par un avis technique ou similaire.
Mise en œuvre de qualité conformément aux instructions du fabricant	La mise en œuvre du produit est considérée conforme aux prescriptions du fabricant.
Environnement intérieur (pour les applications intérieures), par exemple température, humidité, exposition à des produits chimiques	Conforme pour une utilisation intérieure en milieu humide.
Conditions d'utilisation, par exemple fréquence d'utilisation, exposition mécanique	L'utilisation du produit est supposée conforme aux recommandations du fabricant.
Maintenance, par exemple fréquence exigée, type et qualité des composants remplaçables	-

STOCKAGE CARBONE

Contenu en carbone biogénique 11,91 kg C / m dans le produit
5,71 kg C / m dans l'emballage associé (carton et palette bois)

ÉTAPES DU CYCLE DE VIE

Le diagramme suivant décrit les frontières du cycle de vie du produit et les processus inclus dans les différents modules.



Note : ce schéma est générique, se rapporter à la description du produit type et des principaux constituants pour plus de détails.

Le tableau ci-dessous précise les étapes prises en compte dans cette FDES.

DESCRIPTION DES FRONTIÈRES DU SYSTEME (X = INCLUS DANS L'ACV ; MND = MODULE NON DECLARE)														
ETAPE DE PRODUCTION	ETAPE DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION		ETAPE D'UTILISATION							ETAPE DE FIN DE VIE				BENEFICES ET CHARGES AU-DELA DES FRONTIERES DU SYSTEME
Production	Transport	Processus de construction / installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Utilisation de l'énergie durant l'étape d'utilisation	Utilisation de l'eau durant l'étape d'utilisation	Démolition / Déconstruction	Transport	Traitement des déchets	Elimination	Possibilité de réutilisation, récupération, recyclage
A1-A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

A1-A3 – PRODUCTION

Cette étape inclut les étapes suivantes : A1, extraction et transformation des matières premières ; A2, transport des matières premières vers le site de fabrication ; A3, fabrication du produit.

Paramètre	Scénario
Panneaux de particules surfacés mélaminés	Panneaux de particules P3 surfacés mélaminés
Panneaux MDF	Panneaux MDF
Revêtement	Bandes de chant ABS, mélamine et polypropylène
Quincailleries posées en usine	Acier, acier epoxy, acier nickelé, acier zingué, bois, plastiques, aluminium, aluminium anodisé, aluminium laqué, zamak et zamak laqué

A4 – TRANSPORT VERS LE SITE DE CONSTRUCTION

Le tableau ci-dessous décrit le scénario considéré pour modéliser l'étape de transport du produit vers le site de construction.

Paramètre	Scénario
Véhicule et carburant utilisé	Camion semi-remorque avec consommation de gasoil
Distance	496 km
Utilisation de la capacité (y compris les retours à vide)	La capacité d'utilisation du camion est de 36,6 %, ce taux tient compte d'un taux de remplissage et d'un taux de retour à vide (données Ecoinvent utilisées)

A5 – PROCESSUS DE CONSTRUCTION-INSTALLATION

Le tableau ci-dessous décrit le scénario considéré pour modéliser l'étape d'installation du produit sur le site de construction.

Paramètre	Scénario
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifiés par matériau)	Quincaillerie acier : 0,024 kg/mL Quincaillerie plastique : 0,014 kg/mL
Taux de chute à l'installation	0%
Utilisation d'eau	Aucune.
Utilisation d'autres ressources	Aucune.
Description quantitative du type d'énergie et consommation durant le processus d'installation	Aucune.
Déchets de matières sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit	Quantité totale : 2,128 kg/mL
Matières sortantes (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)	Déchets d'emballage - Plastique Réutilisation : 0 kg/mL Recyclage : 0,018 kg/mL Incinération : 0,033 kg/mL Stockage : 0,018 kg/mL
	Déchets d'emballage - Carton Réutilisation : 0 kg/mL Recyclage : 1,8128 kg/mL Incinération : 0,103 kg/mL Stockage : 0,1442 kg/mL
	Déchets d'emballage - Palette Réutilisation : 5,75 kg/mL Recyclage : 5,37 kg/mL Incinération : 0 kg/mL Stockage : 0 kg/mL

Paramètre	Scénario
Émissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	Aucune

B1-B7 – ETAPES D'UTILISATION

Aucune étape d'utilisation n'a été modélisée.

C1-C4 – ETAPES DE FIN DE VIE

Cette étape inclut les différents modules de fin de vie suivants : C1, déconstruction, démolition ; C2, transport jusqu'au traitement des déchets ; C3, traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage ; C4, élimination.

Paramètre	Scénario
Scénario de fin de vie	La fin de vie des produits en bois se base sur le scénario moyen français des déchets bois de construction : 43,2% des déchets bois sont recyclés en panneaux de particules, 41,6% sont incinérés avec valorisation énergétique, 7,5% sont incinérés en cimenterie et 7,7% sont enfouis. Ce scénario est décrit plus en détail dans le rapport : FCBA, Xerfi Specific, CODIFAB, & France Bois Forêt. (2022). Gestion des Déchets Bois du Bâtiment Phase 1 : Devenir des déchets bois issus de la construction neuve, de la démolition et de la rénovation du bâtiment - GDBAT. CODIFAB, France Bois Forêt. La fin de vie des quincailleries se base sur la répartition suivante : 94,6% des déchets sont recyclés, 3,5% sont incinérés, 1,9% sont enfouis.
Distance au centre de traitement pour le composant majoritaire	Déchets bois : 13 km
Système de récupération	Déchets bois, bandes de chant et colle Réutilisation : 0 kg/mL Recyclage : 14,161 kg/mL Valorisation énergétique : 13,637 kg/mL
	Déchets acier Réutilisation : 0 kg/mL Recyclage : 5,939 kg/mL Valorisation énergétique : 0 kg/mL
	Autres déchets de quincailleries Réutilisation : 0 kg/mL Recyclage : 0,593 kg/mL Valorisation énergétique : 0 kg/mL
Elimination	Déchets bois, bandes de chant et colle Incinération : 2,459 kg/mL Stockage : 2,524 kg/mL
	Déchets acier Incinération : 0,22 kg/mL Stockage : 0,119 kg/mL
	Autres déchets de quincailleries Incinération : 0 kg/mL Stockage : 0,021 kg/mL
Emission de dioxyde de carbone biogénique provenant du carbone biogénique résiduel en décharge	3,03 kg CO ₂ / mL

D – BÉNÉFICES ET CHARGES AU-DELÀ DES FRONTIÈRES DU SYSTÈME

En conformité avec l'annexe L de la norme NF EN 15804 A2/CN, les bénéfices et charges au-delà des frontières du système comprennent pour les produits bois :

- au niveau du recyclage, le transport et la transformation des broyats de bois en matière première secondaire pour la fabrication de panneaux de particules bois, et la substitution de matière première vierge (sylviculture, exploitation forestière, transport, broyage, séchage),
- au niveau de l'incinération, la substitution de l'énergie thermique et électrique récupérée. Les différents processus impliqués sont décrits plus en détails dans le rapport cité ci-dessus.

Matières / matériaux valorisés sortant des frontières du système	Quantités associées de matières / matériaux considérés dans le module D	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matières / matériaux / énergie économisés	Répartition des matières / matériaux considérés dans le module D par processus de recyclage
Bois, bandes de chant et colle	0,66 kg / mL	Valorisation matière en panneaux de particules (module D net)	Bois vierge	43,2%
	13,64 kg / mL	Valorisation énergétique en unité de cogénération et chaudière	Thermique : Gaz naturel Electrique : Electricité (mix électrique français)	41,6%
	0,13 kg / mL	Valorisation matière en cimenterie	Clinker	0,4%
	2,33 kg / mL	Valorisation énergétique en cimenterie	Coke de pétrole	7,1%
Quincailleries	5,94 kg / mL	Recyclage matière	Acier vierge	100%
	0,43 kg / mL	Recyclage matière	Aluminium vierge	100%
	0,16 kg / mL	Recyclage matière	Zinc vierge	100%
Emballages	1,81 kg / mL	Recyclage matière	Carton vierge	100%
	0,018 kg / mL	Recyclage matière	Polypropylene vierge	100%
	0 kg / mL	Valorisation matière en panneaux de particules (module D net)	Palette bois	43,2%
	2,23 kg / mL	Valorisation énergétique en unité de cogénération et chaudière	Palette bois	41,6%
	0,02 kg / mL	Valorisation matière en cimenterie	Palette bois	0,4%
	0,38 kg / mL	Valorisation énergétique en cimenterie	Palette bois	7,1%
	0,14 kg / mL	Valorisation énergétique en chaudière	Gaz naturel	100%

RCP utilisée	Les normes suivantes servent de RCP : - NF EN 15804+A2:2019, « Contribution des ouvrages de construction au développement durable - Déclarations environnementales sur les produits - Règles régissant les catégories de produits de construction », - NF EN 15804 A2/CN:2022, complément national à la norme citée ci-dessus, - NF EN 16485:2014, « Bois ronds et sciages - Déclarations environnementales de produits - Règles de définition des catégories de produits en bois et à base de bois pour l'utilisation en construction ».
Frontières du système	Les frontières du système respectent les limites imposées par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN.
Règle de coupure	Tous les flux de matière et d'énergie connus pour être susceptibles de provoquer des émissions significatives dans l'air, l'eau ou le sol ont été inclus. Les flux omis respectent la règle de coupure définie par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN. Les flux relatifs à la construction des infrastructures de production ont été exclus.
Allocations	Les règles d'affectation fixées par les normes NF EN 15804+A2, NF EN 15804 A2/CN et NF EN 16485:2014 ont été respectées : - affectation évitée tant que possible ; - affectation fondée sur les propriétés physiques (par exemple masse, volume) lorsque la différence de revenus générés par les co-produits est faible ; - dans tous les autres cas, affectation fondée sur des valeurs économiques ; - flux de matières présentant des propriétés inhérentes spécifiques, par exemple contenu énergétique, composition élémentaire (par exemple teneur en carbone biogénique), toujours affectés de manière à refléter les flux physiques, quelle que soit l'affectation choisie pour le processus. Concrètement, les impacts des procédés générant des coproduits en phase de production (A1-A3) ont été entièrement affectés au produit principal (approche conservatrice). Les charges et bénéfices associés à leur valorisation à l'extérieur du système n'ont pas été déclarés dans le module D. Les approches d'allocation de contenu recyclé (attribution) et/ou de BMB (biomass balance) telles que la méthode « mass balance credits » et/ou la méthode « Book and Claim » conformément à la norme ISO 22095 ne peuvent pas être utilisées dans le cadre des ECO EPD.
Représentativité	Les données spécifiques ont fait l'objet d'une collecte de données pour l'année 2023. Les données d'ICV génériques utilisées sont pour la plupart issues de la base de données Ecoinvent V3.10, compilée en mars 2024. Elles correspondent à des processus se déroulant en France, en Europe ou dans le Monde, la donnée la plus précise ayant été privilégiée, et des ajustements ayant été réalisés si nécessaire. Les données sélectionnées sont toutes selon une allocation Cut-off. Les données d'ICV des panneaux de particules surfacés mélaminés et MDF sont issues des FDES « Panneaux de particules P3 (panneaux non travaillants utilisés en milieu humide) surfacés mélaminés [19 à 25 mm] » et « Panneaux de fibres MDF (medium-density fibreboard) utilisés en milieu humide bruts [épaisseur 18 à 22 mm] » disponibles sur la base INIES. Les mix électriques nationaux classiques sont utilisés dans les étapes du cycle de vie. Ces flux sont modélisés par les modules de la BDD Ecoinvent v3.10. Cette BDD étant publique, les facteurs d'émission de l'empreinte carbone de ces flux ne sont pas précisés dans cette FDES. La qualité des données spécifiques est conforme aux exigences du tableau O5 du complément national.
Variabilité	Les impacts environnementaux déclarés correspondent aux impacts calculés sur la base des valeurs moyennes pondérées de la production des six entreprises ayant participé à la collecte de données et pénalisées sur 5 paramètres sensibles. Les résultats ne dépassent pas de plus de 35% des valeurs déclarées pour les indicateurs environnementaux témoins suivants : - Changement climatique total (Intervalle : [24,3 ; 54,2], valeur déclarée : 51,6) - Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières (Intervalle : [431,9 ; 1070,9], valeur déclarée : 885,3) - Déchets non dangereux éliminés (Intervalle : [46 ; 98,9], valeur déclarée : 93,6)

RESULTATS DE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DU CYCLE DE VIE

Les tableaux suivants synthétisent les résultats de l'ACV.

En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des arrondis.

Pour les indicateurs énergétiques utilisés en tant que matière première : une valeur négative correspond au changement d'utilisation passant de matières premières à combustibles (en cas d'incinération par exemple). Application de l'Annexe I de la NF EN 15804+A2/CN.

La mention « ND » signifie : Non déclaré. Les indicateurs additionnels ne sont pas déclarés car les incertitudes sur ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à ces indicateurs est limitée.

L'exonération de responsabilité des indicateurs « Épuisement de ressources abiotiques – minéraux et métaux », « Épuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles » et « Besoin en eau » est de niveau 2. Les résultats de ces indicateurs d'impact environnementaux doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes sur ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à ces indicateurs est limitée.

INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE RÉFÉRENCE

		Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Changement climatique - total	kg CO ₂ éq. / UF	-4,07E+00	5,00E+00	2,07E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,15E-01	4,92E+01	4,52E+00	-2,38E+01
Changement climatique - combustibles fossiles	kg CO ₂ éq. / UF	6,30E+01	5,00E+00	5,58E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,15E-01	2,80E+00	4,53E-02	-2,37E+01
Changement climatique - biogénique	kg CO ₂ éq. / UF	-6,72E+01	3,46E-03	2,01E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,88E-05	4,63E+01	4,47E+00	-3,90E-02
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg CO ₂ éq. / UF	1,58E-01	1,66E-03	1,75E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,20E-05	1,79E-04	1,13E-05	-3,85E-03
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 éq. / UF	1,22E-06	9,94E-08	4,41E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,65E-08	2,83E-07	8,94E-09	-3,10E-06
Acidification	mole H ⁺ éq. / UF	6,22E-01	1,04E-02	6,66E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,72E-04	3,03E-02	2,40E-04	-4,97E-02
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg P éq. / UF	2,85E-02	3,39E-04	9,06E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,14E-07	2,16E-05	1,17E-06	-3,66E-04
Eutrophisation aquatique marine	kg N éq. / UF	8,04E-02	2,50E-03	2,16E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,91E-04	8,63E-03	6,04E-04	-1,03E-02
Eutrophisation terrestre	mole N éq. / UF	8,35E-01	2,70E-02	2,47E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,10E-03	1,24E-01	9,72E-04	-1,17E-01
Formation d'ozone photochimique	kg COVNM éq. / UF	2,90E-01	1,73E-02	5,61E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,03E-04	2,42E-02	5,14E-04	-4,87E-02
Epuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux)	kg SB éq. / UF	2,42E-03	1,63E-05	9,58E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,97E-07	2,92E-06	1,01E-07	-1,29E-04
Epuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles)	MJ / UF	1,21E+03	7,03E+01	7,44E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,75E+00	1,96E+01	7,17E-01	-4,08E+02
Besoin en eau	m3 de privation éq. dans le monde / UF	6,13E+01	2,92E-01	1,14E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,55E-03	2,09E-01	-2,83E-03	-1,00E+00

INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ADDITIONNELS																
		Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Emissions de particules fines	<i>Incidence de maladies / UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Rayonnements ionisants (santé humaine)	<i>kBq de U235 éq. / UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Ecotoxicité (eaux douces)	<i>CTUe / UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Toxicité humaine, effets cancérigènes	<i>CTUh / UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Toxicité humaine, effets non cancérigènes	<i>CTUh / UF</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols	<i>sans dimension</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

UTILISATION DES RESSOURCES

		Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ / UF	6,22E+02	1,21E+00	4,21E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,82E-02	2,52E+02	4,15E-02	-1,56E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées en tant que matières premières	MJ / UF	1,47E+02	0,00E+00	-1,89E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-4,72E+02	0,00E+00	-3,98E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ / UF	7,69E+02	1,21E+00	-1,47E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,82E-02	-2,20E+02	4,15E-02	-1,96E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ / UF	1,16E+03	7,03E+01	8,37E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,75E+00	3,73E+01	7,17E-01	-4,08E+02
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées en tant que matières premières	MJ / UF	4,52E+01	0,00E+00	-1,67E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-3,32E+01	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ / UF	1,21E+03	7,03E+01	6,70E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,75E+00	4,01E+00	7,17E-01	-4,08E+02
Utilisation de matière secondaire	kg / UF	1,59E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-1,69E-01
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ / UF	5,02E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ / UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m3 / UF	1,73E+00	9,50E-03	3,15E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,14E-04	9,75E-03	6,90E-04	-5,90E-02

CATÉGORIE DE DÉCHETS																
		Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Déchets dangereux éliminés	kg / UF	4,34E-01	1,68E-03	2,07E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,40E-03	4,63E-01	9,16E-02	-1,76E+00
Déchets non dangereux éliminés	kg / UF	9,23E+01	4,16E+00	9,15E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,05E-02	2,54E-01	2,97E+00	-7,08E+00
Déchets radioactifs éliminés	kg / UF	5,91E-03	2,27E-05	3,25E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,18E-05	1,57E-04	4,34E-06	-1,69E-03

FLUX SORTANTS																
		Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Composants destinés à la réutilisation	kg / UF	0,00E+00	0,00E+00	5,75E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg / UF	2,83E+00	0,00E+00	4,17E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,27E+01	0,00E+00	-7,79E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg / UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie fournie à l'extérieur - Electricité	MJ / UF	7,12E-03	0,00E+00	4,05E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,70E+01	0,00E+00	-3,10E+01
Énergie fournie à l'extérieur - Vapeur	MJ / UF	1,78E+01	0,00E+00	2,80E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,86E+02	0,00E+00	-2,15E+02
Énergie fournie à l'extérieur - Gaz	MJ / UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

SYNTHESE DES INDICATEURS

Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »							
		Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE RÉFÉRENCE							
Changement climatique - total	kg CO ₂ éq. / UF	-4,07E+00	2,57E+01	0,00E+00	5,38E+01	7,54E+01	-2,38E+01
Changement climatique - combustibles fossiles	kg CO ₂ éq. / UF	6,30E+01	5,56E+00	0,00E+00	2,96E+00	7,15E+01	-2,37E+01
Changement climatique - biogénique	kg CO ₂ éq. / UF	-6,72E+01	2,01E+01	0,00E+00	5,08E+01	3,73E+00	-3,90E-02
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg CO ₂ éq. / UF	1,58E-01	1,83E-03	0,00E+00	2,43E-04	1,60E-01	-3,85E-03
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 éq. / UF	1,22E-06	1,43E-07	0,00E+00	3,18E-07	1,69E-06	-3,10E-06
Acidification	mole H ⁺ éq. / UF	6,22E-01	1,71E-02	0,00E+00	3,11E-02	6,70E-01	-4,97E-02
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg P éq. / UF	2,85E-02	4,29E-04	0,00E+00	2,37E-05	2,89E-02	-3,66E-04
Eutrophisation aquatique marine	kg N éq. / UF	8,04E-02	4,66E-03	0,00E+00	9,43E-03	9,45E-02	-1,03E-02
Eutrophisation terrestre	mole N éq. / UF	8,35E-01	5,17E-02	0,00E+00	1,27E-01	1,01E+00	-1,17E-01
Formation d'ozone photochimique	kg COVNM éq. / UF	2,90E-01	2,29E-02	0,00E+00	2,54E-02	3,38E-01	-4,87E-02
Epuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux)	kg SB éq. / UF	2,42E-03	2,59E-05	0,00E+00	3,52E-06	2,45E-03	-1,29E-04
Epuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles)	MJ / UF	1,21E+03	7,78E+01	0,00E+00	2,20E+01	1,31E+03	-4,08E+02
Besoin en eau	m3 de privation éq. dans le monde / UF	6,13E+01	4,06E-01	0,00E+00	2,12E-01	6,19E+01	-1,00E+00
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ADDITIONNELS							
Emissions de particules fines	Incidence de maladies / UF	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Rayonnements ionisants (santé humaine)	kBq de U235 éq. / UF	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Ecotoxicité (eaux douces)	CTUe / UF	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Toxicité humaine, effets cancérigènes	CTUh / UF	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Toxicité humaine, effets non cancérigènes	CTUh / UF	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols	sans dimension	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »

		Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
UTILISATION DES RESSOURCES							
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	<i>MJ / UF</i>	6,22E+02	4,33E+01	0,00E+00	2,52E+02	9,17E+02	-1,56E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées en tant que matières premières	<i>MJ / UF</i>	1,47E+02	-1,89E+02	0,00E+00	-4,72E+02	-5,14E+02	-3,98E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	<i>MJ / UF</i>	7,69E+02	-1,46E+02	0,00E+00	-2,20E+02	4,03E+02	-1,96E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	<i>MJ / UF</i>	1,16E+03	7,87E+01	0,00E+00	3,97E+01	1,28E+03	-4,08E+02
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées en tant que matières premières	<i>MJ / UF</i>	4,52E+01	-1,67E+00	0,00E+00	-3,32E+01	1,03E+01	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	<i>MJ / UF</i>	1,21E+03	7,70E+01	0,00E+00	6,48E+00	1,29E+03	-4,08E+02
Utilisation de matière secondaire	<i>kg / UF</i>	1,59E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,59E+01	-1,69E-01
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	<i>MJ / UF</i>	5,02E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,02E+01	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	<i>MJ / UF</i>	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	<i>m3 / UF</i>	1,73E+00	1,26E-02	0,00E+00	1,07E-02	1,76E+00	-5,90E-02
CATÉGORIES DE DÉCHETS							
Déchets dangereux éliminés	<i>kg / UF</i>	4,34E-01	2,24E-02	0,00E+00	5,56E-01	1,01E+00	-1,76E+00
Déchets non dangereux éliminés	<i>kg / UF</i>	9,23E+01	5,08E+00	0,00E+00	3,31E+00	1,01E+02	-7,08E+00
Déchets radioactifs éliminés	<i>kg / UF</i>	5,91E-03	5,51E-05	0,00E+00	1,73E-04	6,14E-03	-1,69E-03
FLUX SORTANTS							
Composants destinés à la réutilisation	<i>kg / UF</i>	0,00E+00	5,75E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,75E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	<i>kg / UF</i>	2,83E+00	4,17E+00	0,00E+00	2,27E+01	2,97E+01	-7,79E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	<i>kg / UF</i>	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie fournie à l'extérieur - Electricité	<i>MJ / UF</i>	7,12E-03	4,05E+00	0,00E+00	2,70E+01	3,10E+01	-3,10E+01
Énergie fournie à l'extérieur - Vapeur	<i>MJ / UF</i>	1,78E+01	2,80E+01	0,00E+00	1,86E+02	2,32E+02	-2,15E+02
Énergie fournie à l'extérieur - Gaz	<i>MJ / UF</i>	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES PENDANT L'ETAPE D'UTILISATION

AIR INTERIEUR

Emissions réglementaires de polluants volatils dans l'air intérieur selon l'arrêté du 19 avril 2011	Non concerné
Autres émissions de polluants volatils dans l'air intérieur hors étiquette réglementaire	Aucun essai n'a été réalisé.
Émissions radioactives naturelles	Aucun essai n'a été réalisé.
Autres informations sur la qualité sanitaire des espaces intérieurs	Sans objet.

SOL ET EAU

Émissions dans l'eau destinée à la consommation humaine	Sans objet car le produit n'est pas en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine.
Émissions dans les eaux de ruissellement, d'infiltration, de surface ou de la nappe phréatique	Sans objet car ce produit n'est en contact ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, les eaux de surface ou la nappe phréatique.
Émissions dans le sol	Aucun essai n'a été réalisé.

CONTRIBUTION A LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS

Confort hygrothermique	Sans objet.
Confort acoustique	Sans objet.
Confort visuel	Sans objet.
Confort olfactif	Sans objet.
Autres informations sur le confort	Sans objet.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Aucune autre information.

CADRE DE VALIDITE DE LA FDES

Un domaine de validité environnementale de la FDES a été établi en conformité avec l'annexe L de la norme NF EN 15804 A2/CN, à partir d'analyses de gravité et de sensibilité réalisées sur les paramètres de la modélisation ACV.

Ces analyses ont été réalisées pour les indicateurs témoins suivants :

- Potentiel de réchauffement global total ;
- Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable totale ;
- Déchets non dangereux éliminés.

Le présent cadre de validité est constitué par les bornes extrêmes des configurations de meubles selon les paramètres sensibles identifiés lors de l'analyse de sensibilité et qui engendrent les impacts maximums.

La présente FDES couvre les produits remplissant l'ensemble des conditions suivantes :

- **Produit type** : les produits pouvant utiliser la présente FDES doivent être conformes à la section « Description du produit » ;
- **Ayant droit** : les fabricants mettant sur le marché en France des meubles de salle de bain (sans vasque) en panneaux de particules surfacés mélaminés, répondant aux éléments de description ci-dessous.
- **Paramètres sensibles** : afin de respecter le domaine de validité environnementale défini ci-dessus, les paramètres sensibles, mesurables et maîtrisés du cycle de vie du produit doivent respecter les plages de variation présentées dans le tableau suivant.

Critères à respecter	Unité	Valeurs	
Cotisation du fabricant		CODIFAB	
Propriétés déclarées du produit		La conception et fabrication du meuble est conforme au sens de la norme NF 14749+A1 visé par un avis technique ou similaire.	
Quantité maximum de quincaillerie métallique	kg/mL	8	9
Distance maximum d'approvisionnement en PPSM	km	643	643
Consommation électrique maximum	kWh/mL	34,1	34,1
Quantité de PPSM	kg/mL	$25 \leq x \leq 43$	$29 \leq x \leq 43$
Quantité d'emballage palette bois	kg/mL	$0 \leq x \leq 16$	$4 \leq x \leq 16$

NB : les critères sont cumulatifs, colonne par colonne.